



Ordre
des ingénieurs
du Québec

219P-2142

Présentation à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

Jacques Filion, ing., syndic adjoint et directeur adjoint
Robert-C. Lalonde, ing., MBA, syndic adjoint
Ordre des ingénieurs du Québec

Le 9 octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. Pouvoir du syndic
2. Bureau du syndic
3. Historique d'enquêtes
4. Budget
5. Défis actuels
6. Actions posées
7. Statistiques sur les plaintes
8. Recommandations
9. Conclusion

1. POUVOIR DU SYNDIC

POUVOIRS D'ENQUÊTE

- Obtenir la remise par toute personne d'un renseignement ou d'un document relatif à une enquête
- Perquisition

2. BUREAU DU SYNDIC

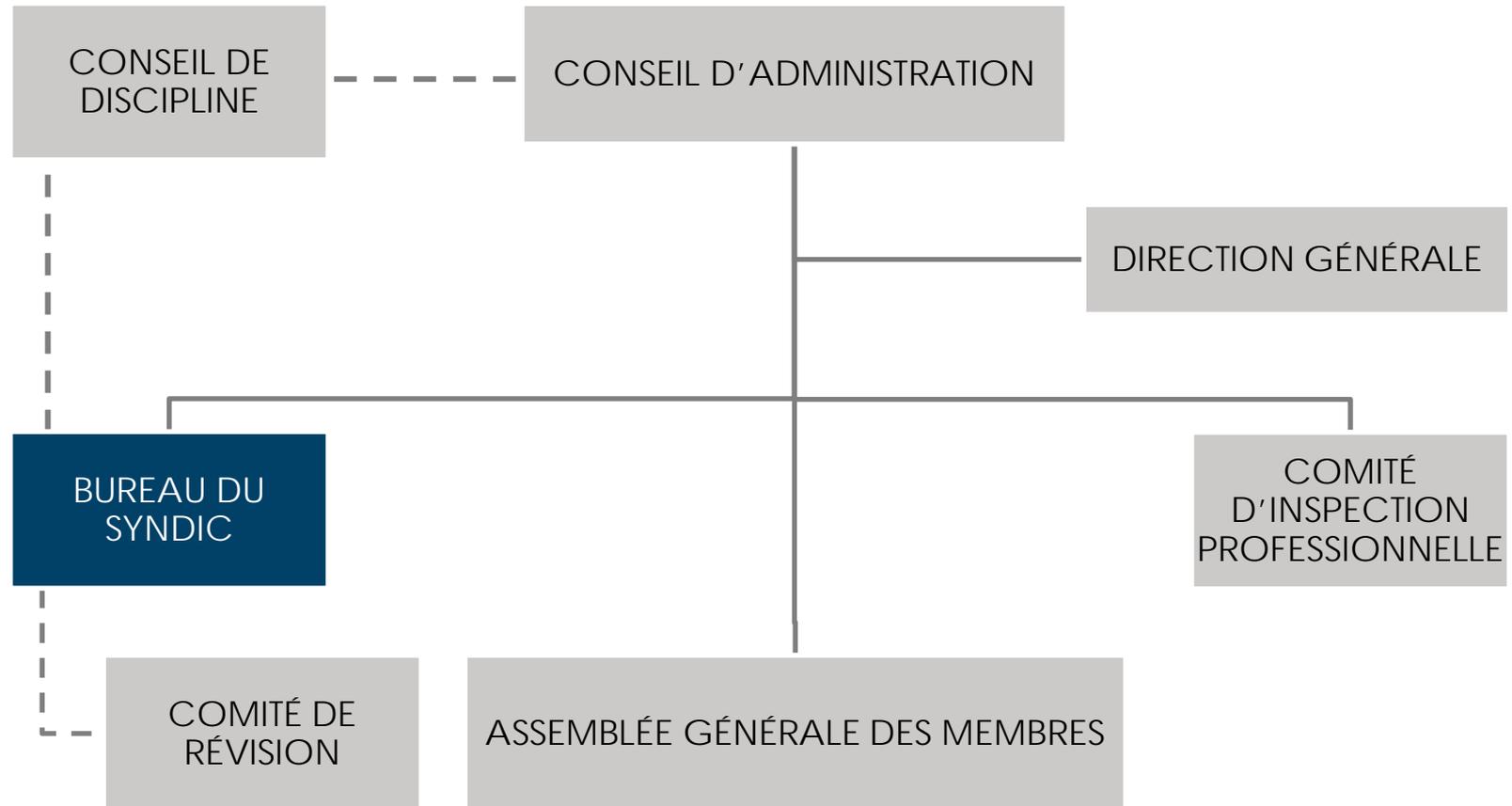
BUREAU DU SYNDIC

- Créé par le Code des professions pour assurer la mission de protection du public

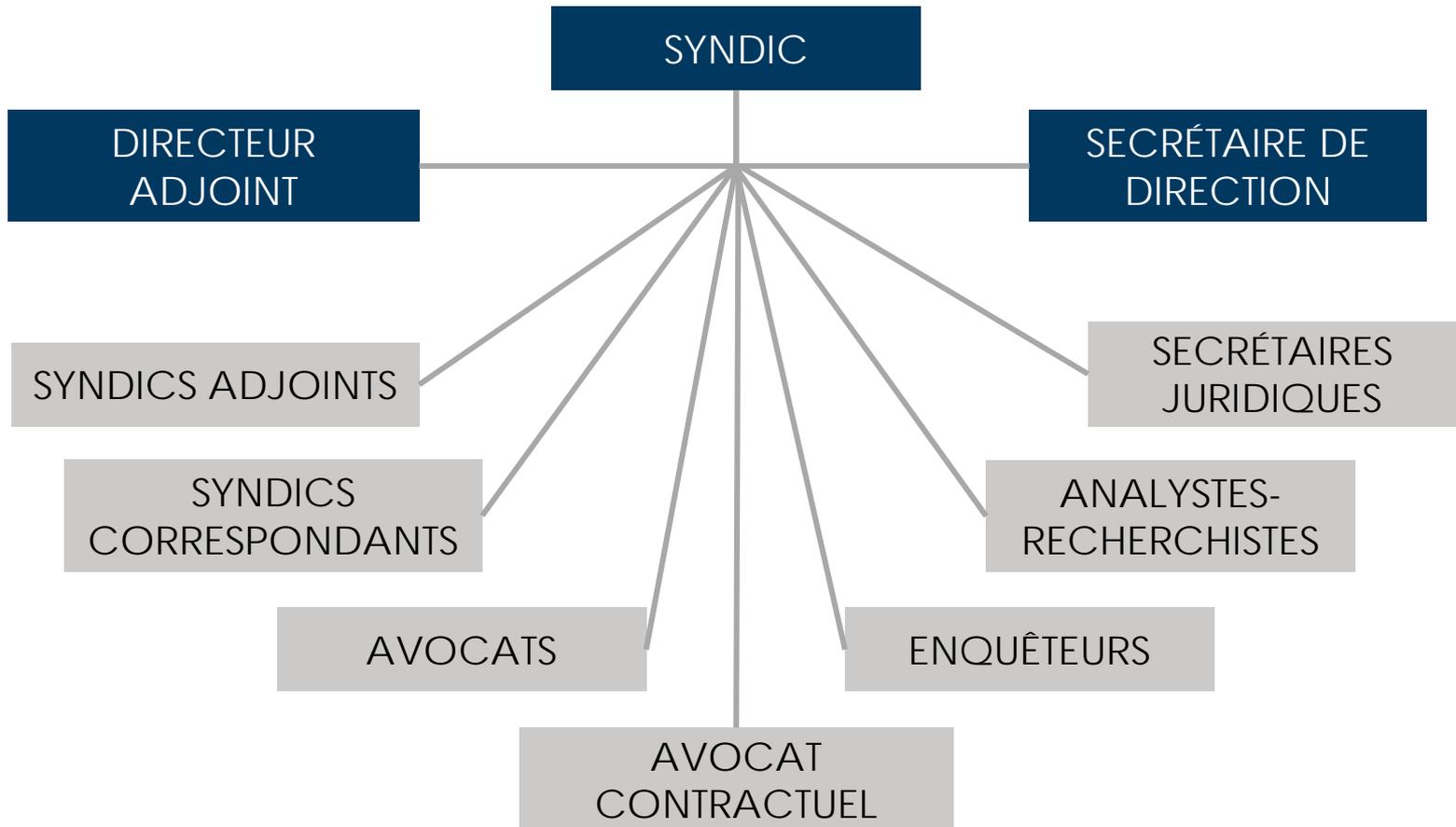
ACTIVITÉS

- Discipline des membres : enquêtes et dépôts de plaintes au Conseil de discipline
- Formation et prévention en éthique et déontologie
- Juridiction sur les individus membres de l'Ordre et non sur les firmes

2. BUREAU DU SYNDIC



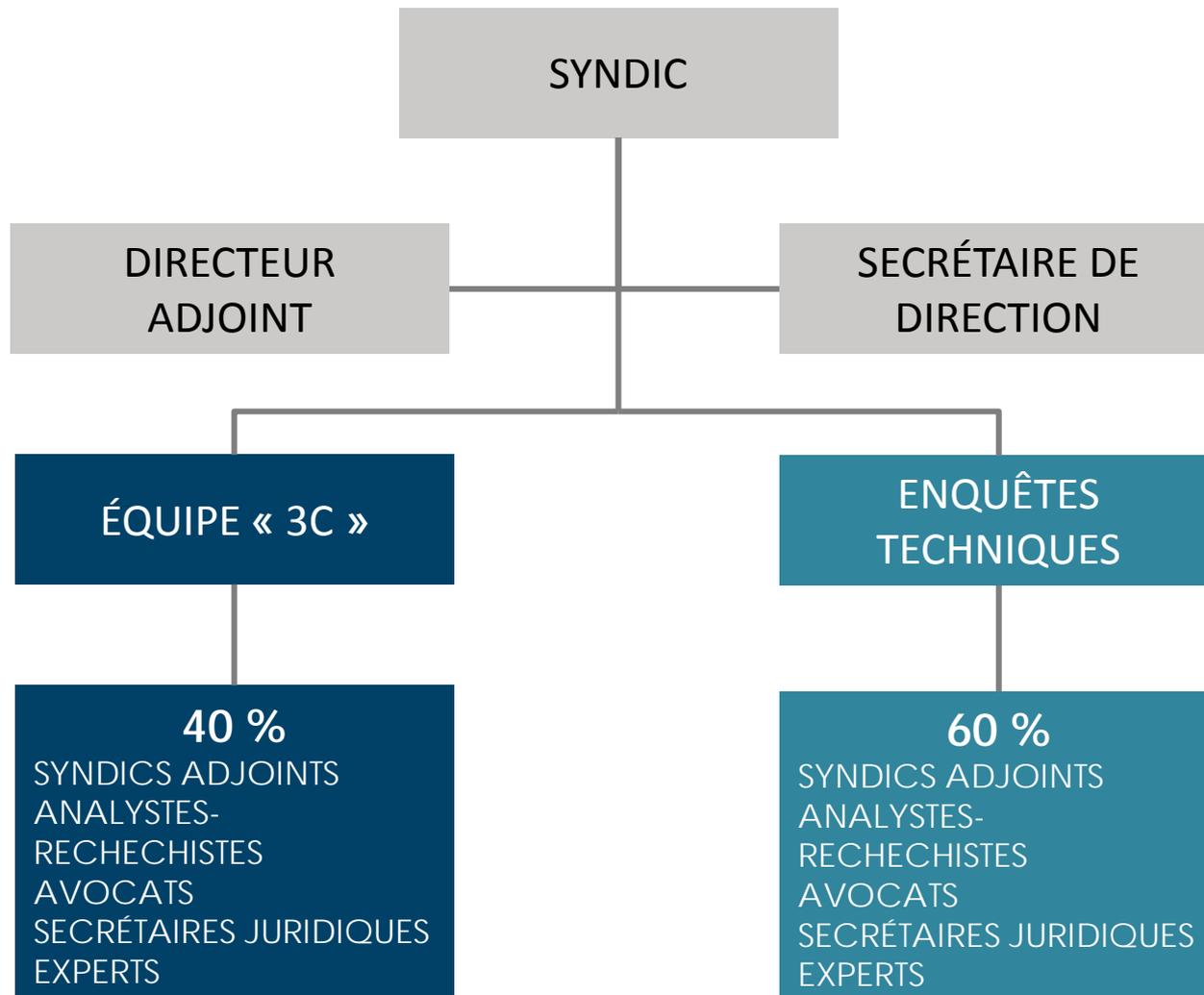
2. BUREAU DU SYNDIC



2. BUREAU DU SYNDIC

	1996	2009	2014
RESSOURCES INTERNES			
Syndics adjoints	2	6	10
Avocats	N/A	1	3
Analystes-rechercheurs	N/A	N/A	5
Secrétaires juridiques	N/A	1	6
Secrétaire de direction	1	1	1
Syndic	1	1	1
Directeur adjoint	N/A	N/A	1
Sous-total	4	10	27
RESSOURCES EXTERNES			
Syndics correspondants	N/A	3	3
Avocat	N/A	N/A	1
Enquêteurs	N/A	N/A	6
Sous-total		3	10
TOTAL	4	13	37

2. BUREAU DU SYNDIC POSITIONNEMENT ÉQUIPE « 3C »



2. BUREAU DU SYNDIC

LE SYNDIC ADJOINT

- Nomination par le Conseil d'administration
- Minimum de 10 ans d'expérience à titre d'ingénieur
- Vérification des antécédents
- Formation une fois en poste
- Environnement de travail différent (domaine enquêtes)
- Cadre légal et réglementaire
- La majorité sont des membres de l'Ordre depuis 30 ans (différents domaines)

2. BUREAU DU SYNDIC

RÔLES DU BUREAU DU SYNDIC

- Enquêter (processus disciplinaire)
- Prévenir
- Informer

2. BUREAU DU SYNDIC

INFORMER ET PRÉVENIR

- La ligne 1 877 ETHIQUE
- Cours obligatoire sur le professionnalisme
- La revue Plan (rédaction d'articles pour 6 parutions/an)
- Conférence et kiosque d'information au Colloque annuel de l'Ordre
- Conférence aux étudiants universitaires

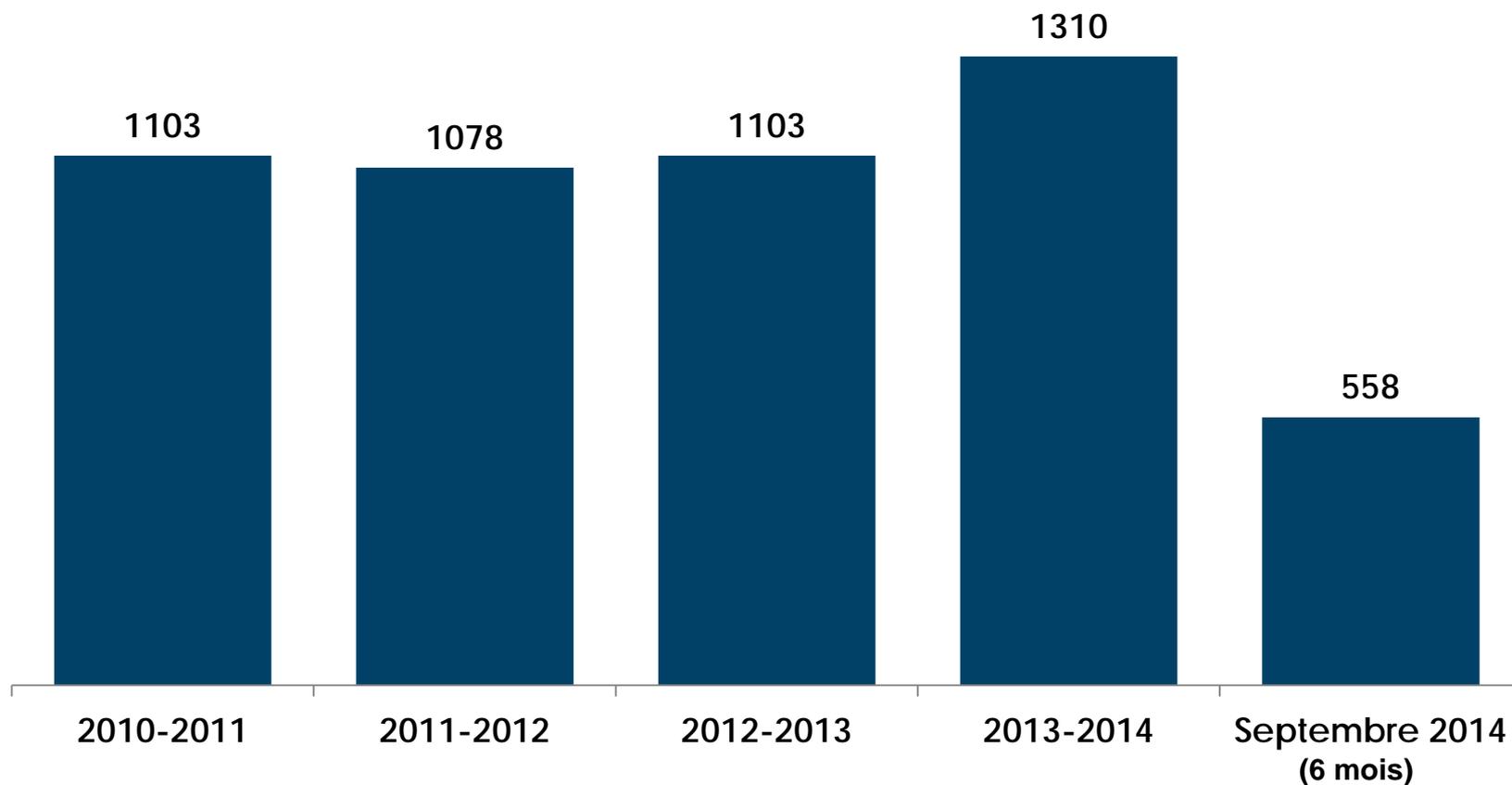
2. BUREAU DU SYNDIC LIGNE 1 877 ETHIQUE

FONCTIONNEMENT

Réponses aux demandes sur:

- Règles de l'art
- Aspects juridiques
- Demandes d'enquêtes

2. BUREAU DU SYNDIC LIGNE 1 877 ETHIQUE



2. BUREAU DU SYNDIC

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- Ouverture de l'enquête
- Enquête
- Dépôt de la plainte au Conseil de discipline
- Audience disciplinaire :
 - sur culpabilité
 - sur sanction
- Décision du Conseil de discipline :
 - sur culpabilité
 - sur sanction
- Appels

2. BUREAU DU SYNDIC

Articles du Code de déontologie

Intégrité :

3.02.01, 3.02.08, 3.02.09, 3.02.10

Indépendance et désintéressement :

3.05.01, 3.05.02, 3.05.03

Secret professionnel :

3.06.03

Actes dérogatoires :

4.01.01 g)

Relation avec confrères :

4.02.03, 4.02.06

2. BUREAU DU SYNDIC

3 TYPES D'ENQUÊTES

- Techniques
- Comportemental
- Hybrides

Moins de 20% des dossiers actuels sont de nature technique.

2. BUREAU DU SYNDIC PROCESSUS DISCIPLINAIRE

AUDIENCE DISCIPLINAIRE

Composition du Conseil de discipline

- Le président, un avocat désigné par le gouvernement
- 14 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration

Audience: 3 personnes

- Le président
- 2 ingénieurs

Choix des membres

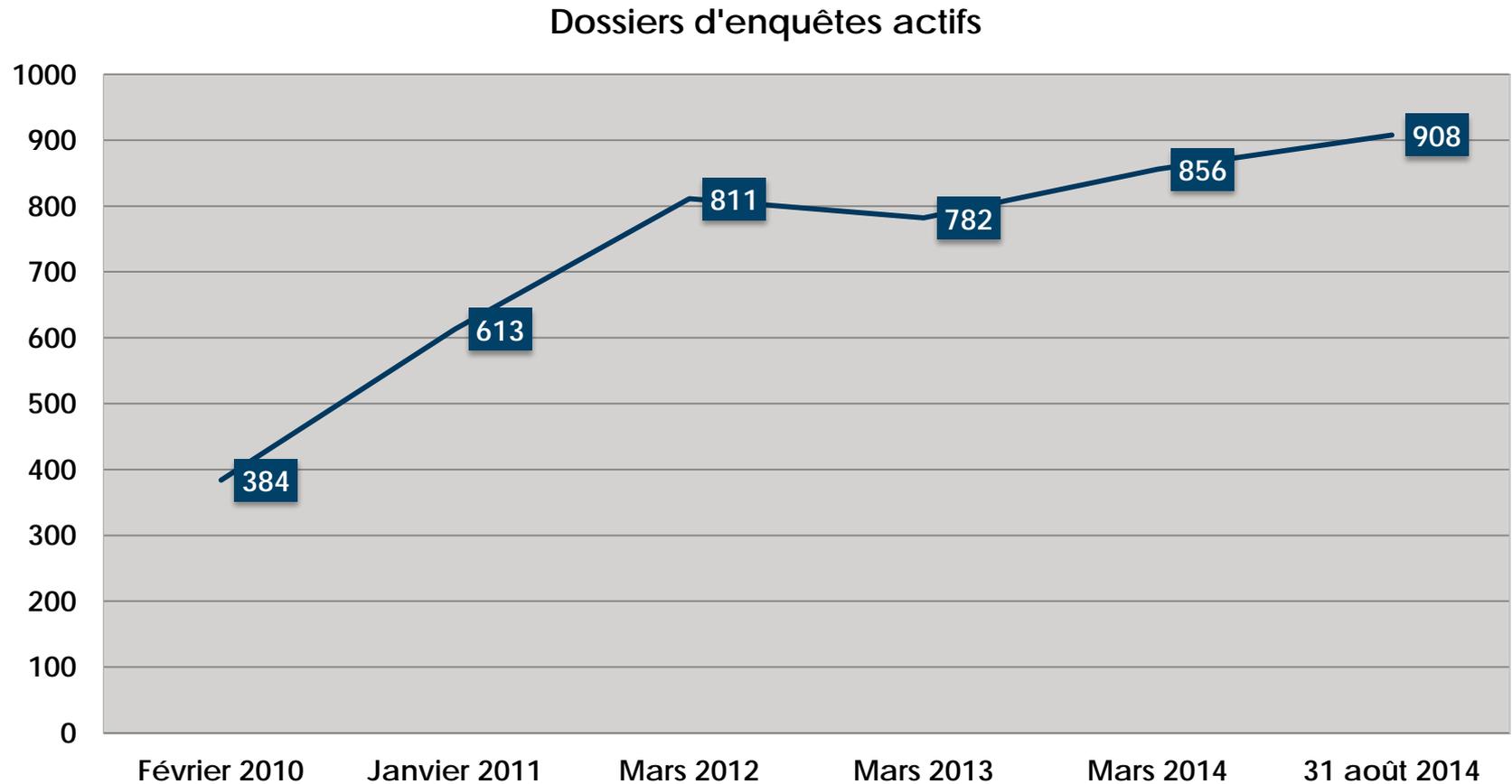
- Appel de candidatures (CD)
- Mandat de 3 ans

2. BUREAU DU SYNDIC SANCTIONS

SANCTIONS DISCIPLINAIRES PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS

- Réprimande
 - publiée sur le site web de l'Ordre
 - reste au dossier de l'ingénieur pendant toute sa carrière
- Amende
 - minimum : 1 000 \$ pour chaque infraction
 - maximum : 12 500 \$ pour chaque infraction
- Radiation temporaire ou permanente du tableau des membres
- Limitation ou suspension du droit d'exercice
- Révocation du permis

3. HISTORIQUE D'ENQUÊTES



3. HISTORIQUE D'ENQUÊTES

CARACTÉRISTIQUES DES TYPES D'ENQUÊTES

	TECHNIQUES	« 3C »
Processus et méthodes d'enquêtes	Plus standards	Spécifiques
Témoignages	Peu nombreux	Nombreux, interreliés
Documentation	Présente	Absente
Preuves	Plus évidentes	Ardues (secret)
Ingénieurs enquêtés	Concepteur - surveillant	Seniors ou de haute direction

3. HISTORIQUE D'ENQUÊTES CARACTÉRISTIQUES DES TYPES D'ENQUÊTES

Dossier d'enquête « 3C »

Corruption, collusion, contributions politiques

Historique (1977 – 2009)

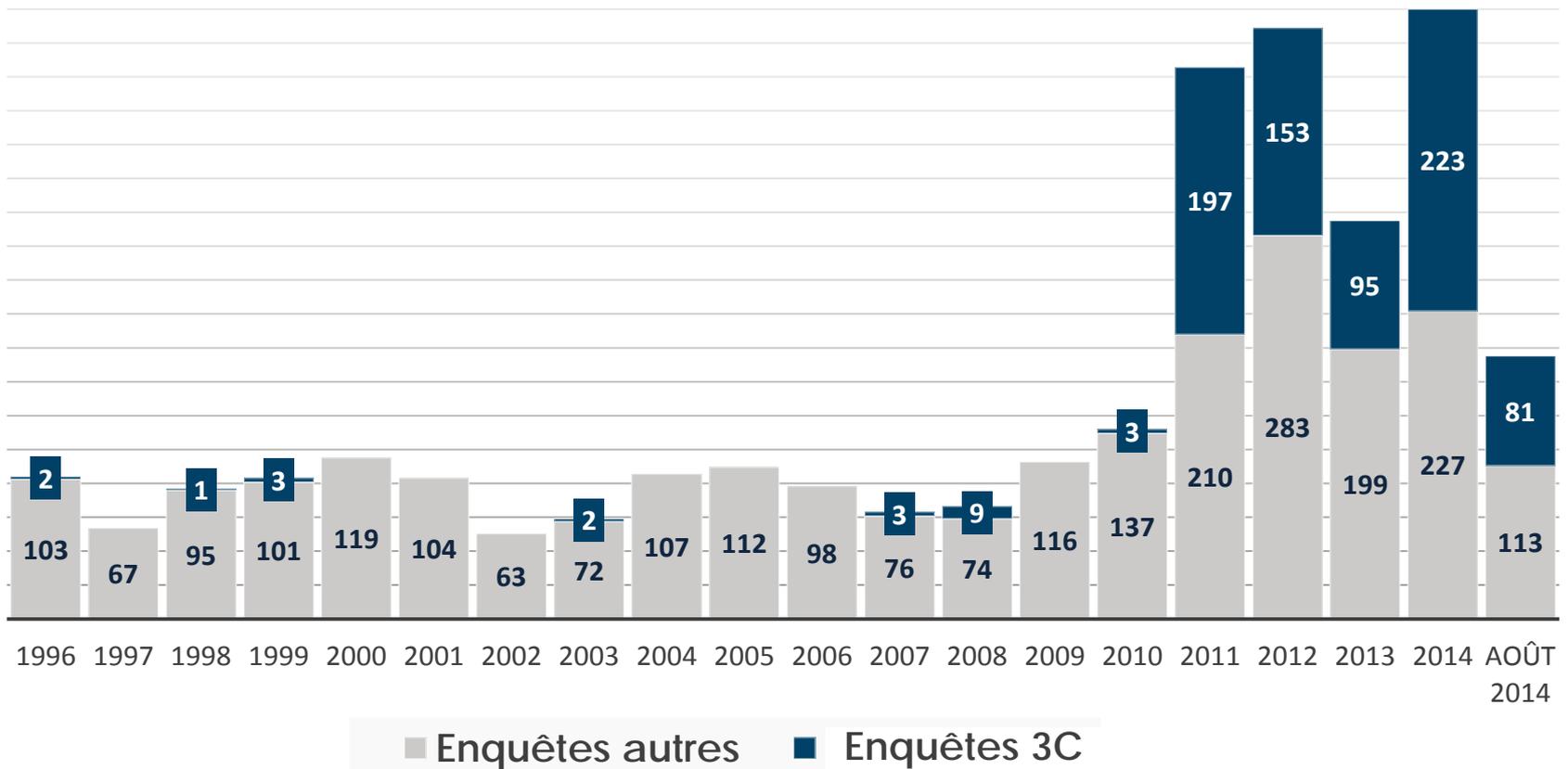
- Faible nombre d'enquêtes (52 plaintes en 32 ans)
- Provenaient majoritairement de dénonciateurs

Depuis 2009

- Explosion des demandes d'enquêtes liées aux « 3C »
- Sources anonymes ou publiques : CEIC, médias ou syndic

3. HISTORIQUE D'ENQUÊTES

NOMBRE DE DEMANDES D'ENQUÊTES PAR TYPES D'ENQUÊTES

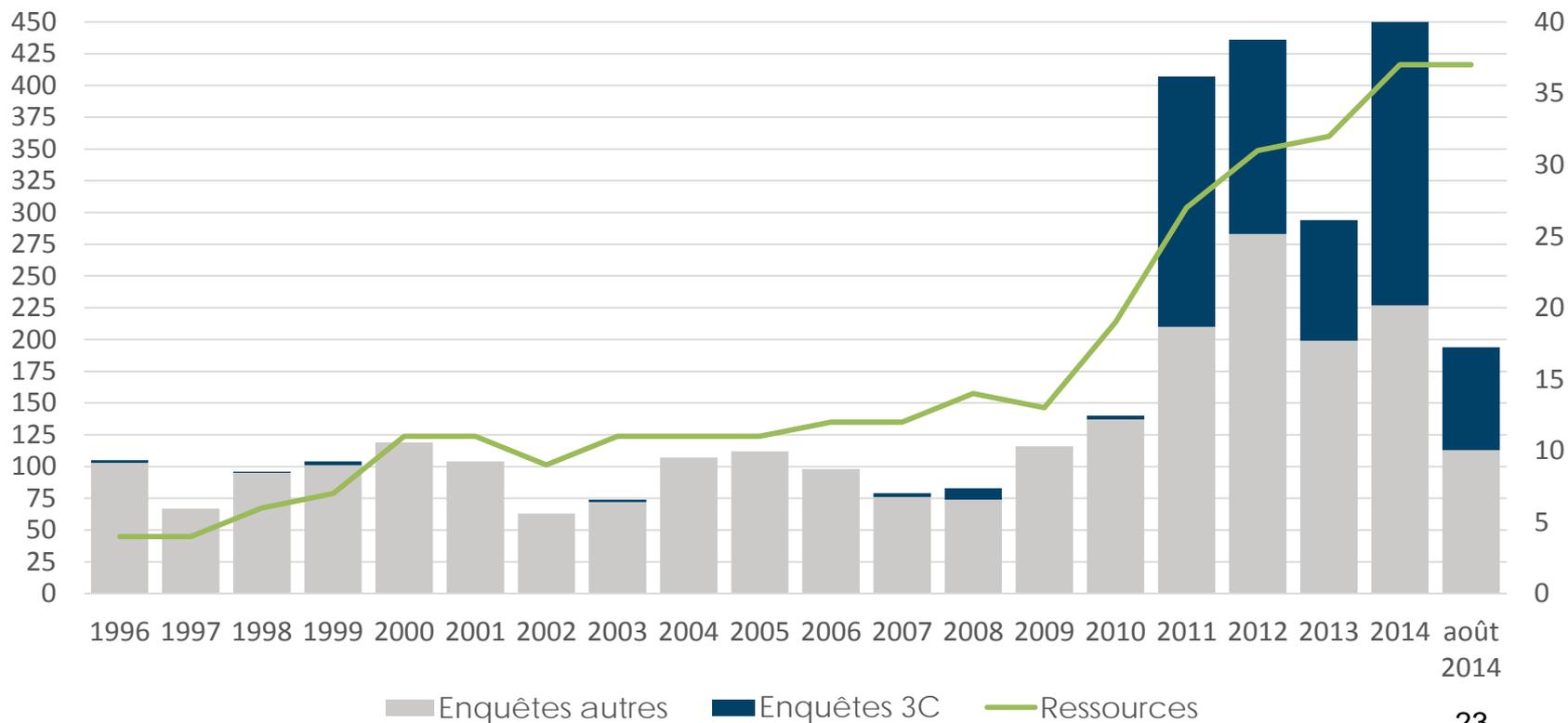


4. BUDGET RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE DE DEMANDES D'ENQUÊTES PAR TYPES D'ENQUÊTES

NOMBRE DE
DEMANDES

NOMBRE DE
RESSOURCES

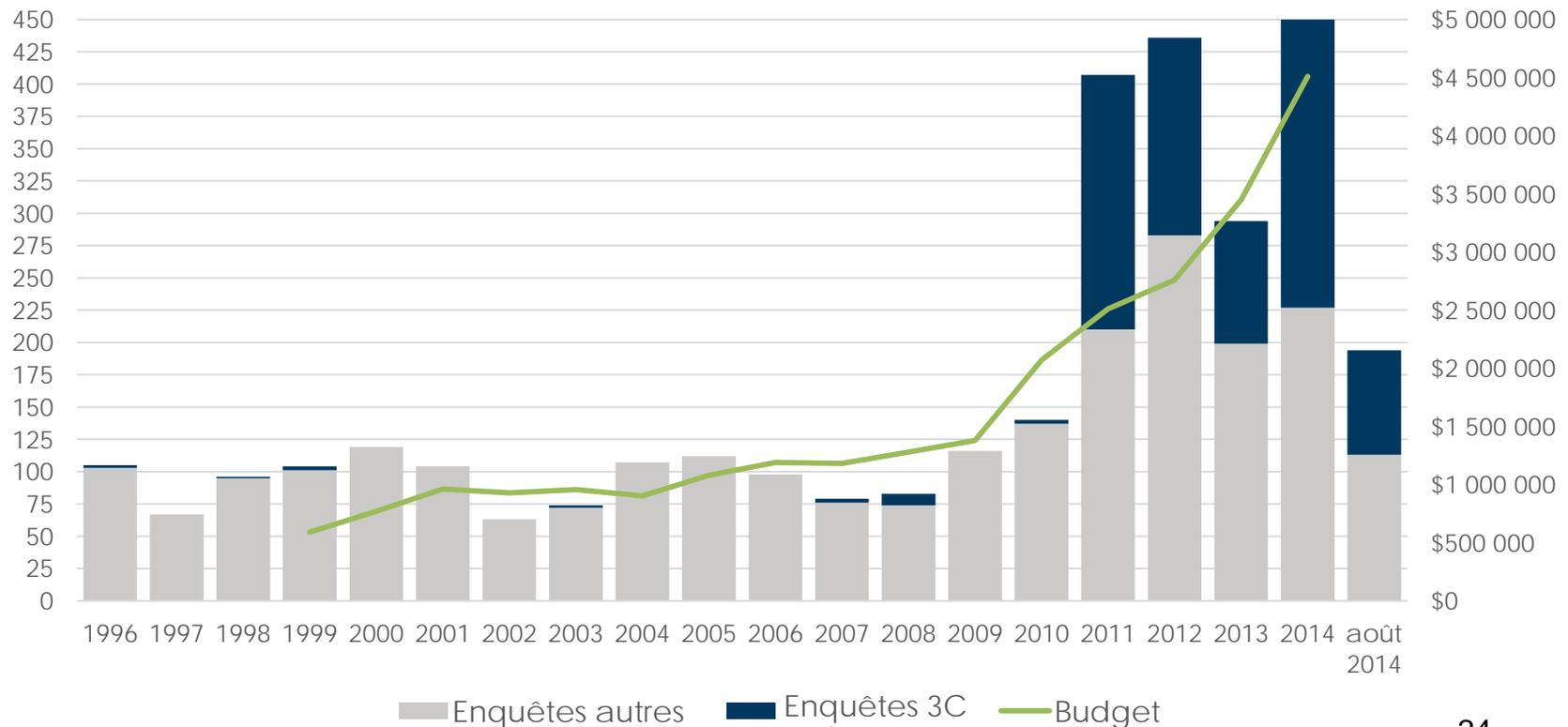


4. BUDGET RESSOURCES FINANCIÈRES

NOMBRE DE DEMANDES D'ENQUÊTES PAR TYPES D'ENQUÊTES

NOMBRE DE DEMANDES

BUDGET ANNUEL



5. DÉFIS ACTUELS

La complexité des enquêtes « 3C »

- Activités secrètes (preuves difficiles)
- Interrelations entre les dossiers
- Expertises externes requises
- Obstacles à la collaboration entre partenaires

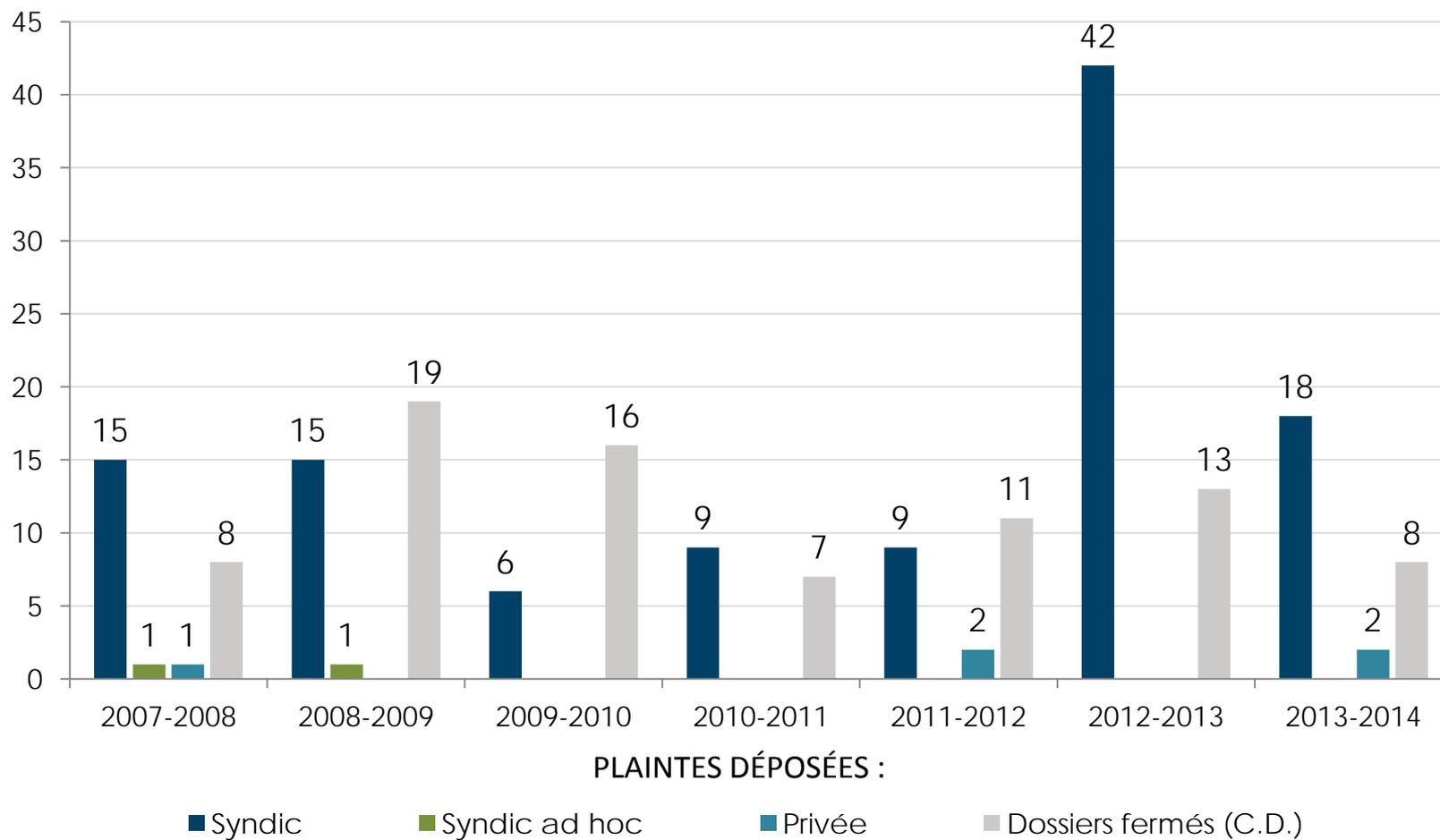
5. DÉFIS ACTUELS (GÉNÉRAL)

- Recrutement difficile en raison de :
 - La nature et la méconnaissance de l'emploi
 - La compétitivité du marché
 - Le profil recherché des individus
- Obtenir sanctions dissuasives et exemplaires dans un délai raisonnable.
- Obtenir la collaboration des ingénieurs enquêtés.

6. ACTIONS POSÉES

- Augmentation du personnel et création de postes adaptés (ex. : analyste-rechercheur)
- Formation de l'équipe « 3C »
- Recours à des services d'experts: juricomptables et enquêteurs
- Ententes établies avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Amélioration continue des processus de travail

7. STATISTIQUES SUR LES PLAINTES



8. RECOMMANDATIONS

- Adopter une loi offrant une véritable protection à nos sources;
- Favoriser l'échange d'information avec les organismes chargés de l'application des lois;
- Hausser les amendes prévues au Code des professions;
- Revoir le financement de la justice disciplinaire.

9. CONCLUSION

Avec l'augmentation de la complexité et du nombre d'enquêtes, le Bureau du syndic met tout en œuvre en fonction des ressources disponibles pour mieux remplir son rôle qui est d'assurer la protection du public.